

CONFERENCE REGIONALE

RéCiF 2019

(Région Cistercienne Francophone)



Abbaye N. D. du Val d'Igny

- 23 février au 2 mars 2019 -

PARTICIPANTS

Moniales

Les Gardes	Mère Béatrice
Le Rivet	Mère Marie Christine
Echourgnac	Mère Geneviève Marie
Campénéac	Mère Anne Marie
Chambarand	Mère Marie Rose
La Paix Dieu	Mère Élisabeth

Moines

La Trappe	Dom Gueric
Port du Salut	Dom Gérard
Bellefontaine	Don Jean Marc
Bricquebec	Dom Bernard
Timadec	Dom Benoît
Les Neiges	Dom Hugues
Le Désert	Dom Pierre André

Invités pour toute la réunion

Mère Danièle,	Conseillère de l'Abbé Général (Maison Généralice)
Mère Rachel,	Conseillère de l'Abbé Général (Maison Généralice)
Mère Michèle,	La Merci-Dieu
Dom Jean-Marie,	Sénanque
Dom Georges,	Aiguebelle
Mère Isabelle,	Val d'Igny

Secrétaire : Sœur Nicole du Val d'Igny

Pour une journée

Mère Marie, secrétaire centrale à la formation

Pour une demi-journée

Frère Yannick Houssay, Frère de l'instruction chrétienne de Ploërmel

SOMMAIRE

1. Mot d'accueil de Dom Benoît	3
Election de deux membres pour formuler les votes	3
Présentation du programme	3
2. Présentation des Communautés	3
3. Regard sur l'Ordre aujourd'hui à partir des rapports de régions, des rapports de Maisons, de la synthèse de l'Ordre - échange en 3 groupes.	4
4. Travail sur le document de la Commission de Droit	6
5. Programme <i>Experientia</i> présenté par Sœur Marie, Secrétaire centrale à la formation	15
6. Frère Yannick Houssay, ancien Supérieur Général des Frères de Ploërmel nous partage son expérience internationale au niveau de la formation des jeunes de son Institut.....	21
7. Réflexion autour du fonctionnement de l'organisation de la Maison Généralice	24
8. La revitalisation de l'Ordre et de nos Communautés	31
9. Mère Danièle nous parle de Cor Orans	36
10. Dom Jean Marc sur « La procédure régionale » et divers votes	37
11. Bilan de la Réunion - Lieu de la prochaine Réunion	40
Récapitulation des votes en français	41
Récapitulation des votes en anglais	44
Récapitulation des votes en espagnol	47

1

MOT D'ACCUEIL DE DOM BENOÎT

Merci de nous accueillir au Val d'Igny, haut lieu de la spiritualité cistercienne.

Nous sommes heureux d'accueillir

- Père Georges nouveau Supérieur d'Aiguebelle
- Mère Rachel, de l'Etoile Notre-Dame (Bénin), qui commence sa fonction à la Maison Généralice
- Mère Danièle, présente à nos rencontres depuis longtemps
- Mère Anne-Marie nouvelle Supérieure de La Joie Notre-Dame
- Père Gérard nouveau Père Abbé de Port du Salut

Election de 2 membres pour formuler les votes

- Mère Geneviève Marie
- Dom Pierre André

2

PRESENTATION DES COMMUNAUTÉS

Chaque communauté a été présentée par son Abbé ou son Abbesse. En général ont été soulignés

- Les événements marquants au niveau de la Communauté et des personnes
- L'état et l'entretien des bâtiments
- Le travail lucratif

A suivi un échange entre nous sur des points relevés dans les présentations des communautés.

- Nous avons écouté, Dom Georges d'Aiguebelle, Dom Pierre André du Désert, Dom Hugues des Neiges qui nous ont parlé de l'état du projet de « refondation » dans le processus **A D N** (Aiguebelle, Désert, Neiges).

REGARD SUR L'ORDRE AUJOURD'HUI

Nous réfléchissons à partir des rapports de régions, de la synthèse de l'Ordre, des rapports de maisons.

Mère Danièle donne quelques chiffres : nombre de Communautés, de Supérieurs *ad nutum*, de commissaires pontificaux, de moines, de moniales, de jeunes en formation...

Puis un échange en groupes a suivi :

- **Groupe 1 : Synthèse de l'Ordre :**

A partir de l'introduction et de la conclusion le groupe a eu l'impression d'un Ordre en déliquescence... c'est-à-dire :

- Fragilité qui apparaît dans l'Ordre
- Nécessité de revoir la question des Pères Immédiats
- Constitution 67
- Les Supérieurs de plus de 75 ans
- Les besoins financiers

Toute revitalisation part d'une grâce, d'une vie spirituelle renouvelée, d'une conversion personnelle. Importance de croire à notre vie monastique. Oser s'adapter.

Que le prochain Abbé Général ait à cœur de donner la vie. Comme exemple : inventif comme notre Pape François !

- **Groupe 2 : Rapports de régions :**

Il faut choisir la vie. Cela suppose une bonne vie fraternelle et un équilibre entre lectio - prière - travail, comme lieu d'humanisation.

Constat d'une certaine fragilité de la génération plus jeune.

La place des Frères convers avant l'unification. L'unification s'est faite très vite. Aujourd'hui, tout le monde est sollicité pour tout ! Un équilibre qui a été malmené. On sentait une vraie vie intérieure chez les Convers.

Nos Constitutions sont très ouvertes. Il faudrait trouver un mode de participation diversifié dans la Communauté. C'est à nous de trouver les attentes des jeunes.

Ressaisir des choses. Cf CST 14.2. Cela suppose une très grande liberté et une reconnaissance des différentes attentes.

Aujourd'hui, les études conditionnent tout. On a mal géré la transition. Il y a un déséquilibre dans nos Communautés. Sommes-nous des personnes structurées et assez solides intérieurement ?

Peut-être avons-nous une méconnaissance d'autres chemins qui mènent à Dieu.

La préoccupation des jeunes, c'est l'authenticité de vie. Le jeune va être très attentif à la vie fraternelle.

Il faudrait trouver un autre rythme qui serait mieux encore que Convers.

Mode de vie attentif aux personnes.

« Communion et diversité »

- **Groupe 3 : Rapports de maisons :**

Face à l'avenir, nous mesurons l'importance de regarder de manière juste la situation de nos maisons et de se donner les moyens d'anticiper pour envisager des solutions. Sans cette exigence qui conduit et nourrit une réflexion communautaire, l'essentiel se trouve délaissé ou négligé : le travail l'emporte sur la recherche de Dieu, la lectio laisse à désirer, la parole tourne au bavardage.

Nous ressentons le besoin d'un travail commun et lucratif pour que les activités ne soient pas seulement des occupations mais impliquent réellement les sœurs et les frères dans la vie de la communauté. Que ce travail soit aussi facteur d'intégration de la formation.

Les adaptations structurelles et nécessaires, dans un monde en permanente et rapide évolution, appellent un constant renouvellement intérieur, à la vigilance et à la mesure. Cela vaut autant dans le travail que dans l'accueil ou les moyens de communication.

Sans doute avons-nous à redécouvrir la fidélité héroïque et l'abandon charismatique de nos pères à la Providence, et à sortir du raisonnement de la génération d'avant le Concile et du Concile qui n'est pas celui de la jeune génération...

Le recentrement sur le Christ est à tenir sans cesse avec la question : Pourquoi es-tu venu ?

TRAVAIL SUR LE DOCUMENT DE LA COMMISSION DE DROIT

Père Benoît présente la réflexion à faire sur le document de la Commission de Droit concernant les Constitutions 67 - 34 bis en vue d'établir un nouveau statut sur l'accompagnement des communautés fragiles et propose de regarder les comptes rendus des autres Régions.

Présentation du rapport de la Commission de droit

du 23-26 avril 2018 à Rome pour la RéCiF

Pour amorcer notre discussion au sujet du travail effectué par la Commission de Droit à la demande du Chapitre Général de 2017 concernant la préparation d'un texte réduit de la Constitution 67 et un nouveau Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles, j'espère que vous avez tous pu lire attentivement ce texte.

Nouveaux textes proposés :

Cst 67 - Accompagnement de communautés fragiles et suppression d'un monastère

1. Lorsqu'une communauté vit une situation de grande fragilité, elle mérite une attention particulière de l'Ordre, en particulier du Père Immédiat et du Chapitre général. Le processus d'accompagnement des communautés dans ces situations est décrit dans un *Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles* approuvé par le Chapitre Général.

2. Lorsque, malgré cette aide, une communauté reste dans une situation de fragilité croissante et irréversible, il sera nécessaire de procéder à sa suppression comme indiqué dans le même *Statut*.

3m. Seul le Chapitre Général peut, à la majorité des deux tiers, décider de la suppression d'un monastère autonome. Le processus à suivre par le Chapitre Général est décrit dans le *Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles*.

3f. Seul le Chapitre Général peut, à la majorité des deux tiers, demander au Saint-Siège de supprimer un monastère autonome (CIC 616 §4). Le processus à suivre par le Chapitre Général est décrit dans le *Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles*.

C. 34bis - Nomination d'un commissaire monastique

1. Lorsqu'une communauté vit une situation particulièrement grave, le Chapitre Général peut suspendre l'exercice de son autonomie et nommer un commissaire monastique.
2. Le commissaire monastique a un pouvoir ordinaire propre en tant que supérieur majeur d'un monastère autonome, tel que défini dans la lettre de nomination. Le commissaire représente la communauté au Chapitre Général, avec droit de vote sauf s'il n'est pas membre de l'Ordre.
3. La situation de la communauté sera examinée à chaque Chapitre Général suivant et l'autonomie de la maison sera restaurée lorsque la situation se sera suffisamment améliorée.

Ces nouveaux textes proposés par la Commission de droit ont été salués très positivement par la REI et par la Région Canadienne. Les deux régions ont voté à l'unanimité la reformulation de la Constitution 67. La REI trouve que la figure du commissaire monastique est intéressante mais nécessite quelques précisions concrètes. De son côté, la Région Canadienne trouve que l'idée de la suspension de l'exercice de l'autonomie, étant réversible, est la plus appropriée pour répondre aux situations qui se posent dans notre Ordre aujourd'hui. Le modèle du commissaire monastique évite le recours au Saint-Siège et à la nomination de commissaires pontificaux.

L'avantage de la suspension de l'exercice de l'autonomie réside dans le fait qu'elle s'insère plus facilement dans nos structures existantes. Dans ce modèle, les moines et moniales restent membres de leur communauté qui reste autonome.

Le Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles.

Il s'agit d'un document pastoral bien conçu autour de 4 parties : prise de conscience de la fragilité, mesures pastorales et collaboration, fragilité avancée : des mesures spéciales et enfin, le processus de suppression. Il comprend 26 paragraphes.

Voici les remarques faites par la REI et la région canadienne sur ce document. Pour en faciliter la compréhension, j'indiquerai le numéro du document de la Commission de Droit et les réflexions qu'il suscite.

Numéro 4

CAN

Dans les éléments à prendre en compte pour l'évaluation de la fragilité, il est fait mention de la formation, mais non de l'accueil (ou non) de nouvelles vocations, élément qui pourrait être ajouté à la liste.

Numéro 5 et 6

CAN

On ressent un malaise devant l'utilisation de termes tels que « courage » ou « beaucoup de tact et de charité », à teneur affective ou émotive, dans un texte juridique; le texte proposé pourrait être simplement :

« Le Père Immédiat doit aider le supérieur et la communauté » (paragraphe 5) et *« Le Père Immédiat intervient en faisant confiance à l'œuvre de l'Esprit-Saint »* (paragraphe 6).

C'est pénible lorsque le Père Immédiat transpose sur une communauté-fille ses propres peurs et angoisses, ou lorsqu'il est en mode « résolution de problèmes » plus que d'« écoute des personnes ».

Lors de la Visite Régulière, le Père Immédiat vérifie rarement et peut-être pas suffisamment la façon dont le supérieur visité exerce son propre rôle de Père Immédiat envers ses maisons-filles.

REI

Au deuxième point du numéro 6, on semble mettre sur le même plan une aide à la communauté de la part de moines ou de moniales et une aide extérieure à l'Ordre. L'énumération des points aurait besoin d'être reformulée et précisée.

Numéro 9

CAN

L'expression « *Éventuelle fermeture future* » est plutôt redondante.

Numéro 10

REI

« Le Commissaire monastique n'a pas besoin de vivre au monastère. Il peut nommer quelqu'un d'autre pour s'occuper des affaires quotidiennes de la communauté ; ce dernier peut être un membre de l'Ordre, d'un autre institut religieux, ou un employé laïc tel qu'un chef d'entreprise ou membre du personnel soignant. »

Peut-on ajouter qu'il serait tout de même préférable que le commissaire monastique réside dans la communauté fragile ? Quand le commissaire n'est pas présent, comment s'exerce l'autorité ?

CAN

Suspension de l'exercice de l'autonomie : celle-ci peut être partielle (autonomie financière par exemple) ou totale.

Commissaire monastique : pris à la lettre, le texte implique qu'une moniale pourrait être commissaire monastique d'une communauté de moines, mais tous ou toutes ne sont peut-être pas prêts à cette éventualité. Le Père Immédiat peut-il être commissaire monastique ? Le Statut distingue bien les deux fonctions et permet un droit de recours s'il y avait difficulté. Le commissaire doit-il être déjà supérieur majeur, ou s'il le devient de par sa nomination ? Un frère (non prêtre) peut-il devenir commissaire monastique ? Une moniale pour une communauté de moines et inversement ? Ces aspects mériteraient d'être clarifiés et précisés. Un des participants trouve étonnant que le commissaire monastique n'ait pas le droit de vote au CG s'il est d'un autre institut religieux, puisqu'on choisit précisément le commissaire monastique pour représenter la communauté et rester dans les structures de l'Ordre — ce point aussi aurait besoin d'être clarifié. Pour rester vraiment à l'intérieur de l'Ordre, il serait préférable que le commissaire monastique soit quelqu'un de l'Ordre, même si le lien avec l'Ordre est en tout temps conservé par le Père Immédiat.

Numéro 11

REI

« Le commissaire monastique choisit au moins deux personnes comme conseillers. Au besoin, ces conseillers agissent comme conseil du supérieur. »

Les deux conseillers sont-ils membres de la communauté fragile, ou bien viennent-ils de l'extérieur ? Il y a une autre ambiguïté : qui est le supérieur mentionné à la deuxième ligne de ce numéro 11 ? Le commissaire ou bien son représentant local quand le commissaire ne réside pas ?

CAN

Le commissaire monastique choisit au moins deux personnes comme conseillers : d'une part, cela alourdit la procédure mais, d'autre part, cela peut lui être une aide opportune sur certaines questions (finances ou autre) et aussi assurer un meilleur exercice de son autorité (par exemple mettre un frein à ses ardeurs).

Numéro 14

REI

Comme nous l'avons dit à propos de la proposition de constitution 34bis, peut-on préciser la majorité nécessaire au chapitre général pour restaurer l'autonomie ?

Numéro 17

CAN

Et si une communauté n'a pas fait la prise de conscience qu'elle doit être fermée ?... Avec ce qui a été dit et fait à partir des seize numéros précédents, il serait étonnant que ce soit le cas. Le vote de la communauté en vue de sa fermeture est-il seulement consultatif ? Si on a retiré l'autonomie à cette communauté, a-t-elle assez d'autonomie pour voter ou non sa propre suppression ?

Numéros 21 et 22

REI

« Cette Commission [de fermeture] montre un grand soin pastoral aux membres de la maison supprimée, et s'assure que chacun trouve une communauté de l'Ordre où faire sa stabilité. » « Lorsqu'un membre d'un monastère supprimé passe à la maison fondatrice du monastère supprimé, il ou elle peut y faire (ou y reprendre) sa stabilité sans vote du chapitre conventuel de cette maison fondatrice. Ceci ne s'applique qu'à la maison fondatrice proprement dite. »

Ne faudrait-il pas aller plus loin ? On touche là au vœu de stabilité. Ce vœu que le frère a prononcé au moment de sa profession crée pour lui des obligations. C'est donc justice qu'il dispose en contrepartie d'un droit d'avoir sa stabilité quelque part : le frère, par exemple malade en maison de santé, a le droit d'être assuré que quelqu'un est tenu de s'occuper de lui. Dans le cas où il existe une maison fondatrice, la situation est claire, mais lorsqu'il n'y en a pas, ou bien que celle-ci a disparu, il est nécessaire d'y pourvoir. Le frère de la maison à fermer devra-t-il s'en aller quémander un lieu où l'on voudra bien qu'il fasse sa stabilité ? On pourrait prévoir dans le droit que le chapitre général ne vote la fermeture d'une maison qu'à la condition que la question de la stabilité des frères ait été résolue. Cela ne veut pas dire que tous les frères vont aller dans le monastère de leur nouvelle stabilité — à cet égard, le risque de groupes de moines et de moniales « réfugiés » en masse à Cîteaux ou à Laval est purement théorique. Mais ces frères ont de droit leur stabilité quelque part.

CAN

En cas de fermeture, la crainte, pour plusieurs moines et moniales âgés, c'est d'être largués dans une maison de soins sans plus aucun contact avec la communauté ou avec l'Ordre. Le droit doit prévenir de telles situations pénibles, et le modèle proposé dans ce Statut répond à cette attente.

Dans le cas de maison annexe, les moines ou moniales sont membres de la maison-mère ; avec un commissaire monastique, la communauté n'est pas supprimée.

Une question intéressante qui peut être posée à une communauté qui s'achemine vers sa dissolution : que voulez-vous laisser comme héritage ? Reprise de la stabilité dans la maison fondatrice (paragraphe 22) : dans son annexe, Dom Armand présente bien la problématique si la maison fondatrice ou la maison-mère n'existent plus. Quel lien veut-on privilégier dans ce paragraphe : le lien de filiation, le lien de fondation, le vœu de stabilité... ?

En lien avec le numéro 22 du Statut, est évoquée à quelques reprises dans cet échange la situation de Melleray, dont les frères avaient -normalement droit de reprendre leur stabilité à Cîteaux. La situation pourrait se complexifier s'il y avait la fermeture d'autres maisons de la filiation, qui se retrouveraient aussi de droit à Cîteaux, comme le mentionne Dom Armand dans l'annexe accompagnant le texte du Statut. Le Statut doit être ajusté à la réalité actuelle de nos communautés, suite à une longue histoire (disparitions de maisons fondatrices) et aux redistributions des liens de filiation. Au-delà de la stricte application du droit, on souhaite qu'une attitude vraiment fraternelle inspirée de la Charte de Charité préside à la recherche de solutions viables pour les moines et moniales en provenance des maisons que l'on ferme.

Numéro 24

REI

« Lorsqu'un membre âgé ou malade d'un monastère supprimé doit vivre en permanence dans quelque type de maison de soins infirmiers, une communauté de l'Ordre doit accepter de prendre soin de lui jusqu'à sa mort. »

Il y a une ambiguïté : à quelle maison revient ce devoir ? On ne peut légitimement l'exiger que de la maison fondatrice. Or, il ne faut pas laisser ce point au hasard ou à la seule bonne volonté.

CAN

L'important, dans les numéros 22 à 24, est que chaque moine ou moniale soit rattaché(e) à une communauté et puisse vivre un minimum de vie monastique (selon ses conditions d'âge et de santé). Les autres aspects (stabilité, droit de vote, etc.) sont subordonnés à cette réalité et ne doivent pas y faire obstacle. « Le droit de vote peut être suspendu » (paragraphe 24) : le droit de vote nous semble être suspendu *de facto* du fait que le moine/la moniale est en maison de soin et absent(e) de la communauté.

Numéro 25

REI

Concernant les biens de la maison à fermer, on pourrait préciser que, si c'est possible, une partie du patrimoine revienne à l'Ordre et à ses nécessités.

CAN

En stricte rigueur, le droit actuel de l'Ordre n'autorise pas que certaines des démarches pour la disposition du patrimoine soient entreprises avant que la Commission soit nommée par le CG, mais en pratique il est souvent préférable de prendre des mesures et d'anticiper la liquidation des avoirs (vendre un monastère ne se fait pas en quelques semaines) ; ne devrait-on pas adapter le droit à la vie et aux exigences pratiques dans ce domaine précis ?

Commentaire sur le statut 67.2.A

REI

Le cas du statut 67.2.A s'applique à la fermeture d'une maison. Il ne semble pas sur le fond en contradiction avec la constitution 60.

Rappel de la constitution 60: « *Pour qu'un profès puisse changer de monastère où il a sa stabilité, il faut une raison grave. Il faut en outre le consentement des abbés de l'un et l'autre monastère et celui du chapitre conventuel du monastère qui l'accueille.* »

Dans le cas de la constitution 60, le moine demande un changement de stabilité. Or dans le cas de la fermeture d'une maison, les frères ne veulent pas en soi changer de stabilité. S'ils le pouvaient, ils resteraient là où ils sont...

Au total, dans la procédure de fermeture d'une maison, il y a deux niveaux : un aspect juridique à régler, mais aussi la question du vœu de stabilité.

CAN

Nous passons aussi en revue l'annexe de Dom Armand, qui démontre bien que le Statut, dans sa forme actuelle, est invalide. D'où la nécessité de procéder à la modification des Constitutions visées par le Statut, et de préciser et clarifier plusieurs points de celui-ci.

- Echange autour de cette présentation -

- Il est toujours délicat de statuer sur la fermeture d'une maison.
- Le terme « Commissaire Monastique » ! Pourquoi ne pas nommer « Assistant » ? Et par exemple un par Région.
- Cette nouvelle figure permet de ne pas avoir recours au Saint Siège
- Le Commissaire Monastique est nommé pour une situation particulière. Le régime normal ne peut résoudre tous les cas.
- Commissaire Apostolique ou Commissaire Monastique, cela donne des facilités pour certaines choses.
- En certaines circonstances, garder la figure du Commissaire Pontifical.
- Au prochain Chapitre Général, revoir la structure du Père Immédiat de l'Ordre. Si on lui en demande trop, cela peut justifier la création du Commissaire.
- Etant donnée la situation de nos Communautés, va-t-on toujours trouver un Commissaire Monastique dans l'Ordre ?
- Un Commissaire Apostolique nommé laisse une initiative plus libre et plus favorable pour un renouveau.
- Crainte qu'on se précipite sur la figure du Commissaire Monastique.

- Au N° 10 - L'idée d'un « employé laïc tel qu'un chef d'entreprise » est choquante.

- N° 10 - La suspension de l'autonomie essaye de définir à quel moment on peut supprimer l'autonomie avec des critères objectifs.
- Dans le processus d'accompagnement, l'autonomie peut être retrouvée après 2 ou 3 ans par exemple, après un temps de cheminement. La suspension de l'autonomie peut être partielle et temporaire.

- Le quota *Cor Orans* imposant 5 Sœurs pour qu'une Communauté existe est raide, mais cela évite le flou.
- Il faut se dire que chacun est unique. Une législation risque de ficeler tout.
- L'Ordre devient fragile. Avec toutes les Commissions, va-t-on pouvoir assumer ? N'y a-t-il pas un risque d'essoufflement ?
- Cst 67 -3m Seul, le Chapitre Général peut décider.
- La Communauté ne figure plus mais elle est dans le Statut. Statut et Constitution ont la même force de loi.
- Quand un Abbé est réticent à voir, peut-on, dans une Région, comment lui ouvrir les yeux ? Quelle aide pastorale apporter ?
- La Communauté visitée a-t-elle pris acte de la Carte de Visite ?
- Se pose la question de notre capacité à entendre ce qui est dit ! Acceptons-nous d'entrer dans une démarche de discernement ?
- Quel place pour un discernement fraternel au cours d'une Réunion Régionale ?
- Dans ces années qui viennent, les Communautés seront petites. Mais comment vivre notre vie cistercienne dans ce nouveau contexte ?
- *Cor Orans* veut assainir des situations. Mais, comment assumer cette situation sans ouverture vers le haut !
- Ma question : comment vivre la nouveauté de notre vie cistercienne, sans trembler ? Ma réponse : dans la charité - en donnant ce nouveau souffle. Parfois, on dénie à l'Esprit Saint d'intervenir. C'est un déni d'espérance.
- Comment vivre en petites Communautés dans nos grandes structures ?
- Comment dynamiser les petites Communautés ?
- Porter un regard positif sur la réalité d'aujourd'hui aide à vivre.

PROGRAMME EXPERIENTIA

Sœur Marie, Secrétaire centrale à la formation, nous présente le programme
Experientia :

Merci, Dom Jean-Marc, d'avoir bien voulu m'inviter, une fois encore, à votre Réunion Régionale pour un échange au sujet de la formation. Ce contact plus direct avec les supérieurs s'avère toujours fort utile pour mon service.

Il m'est demandé, dans cette première rencontre, de vous « présenter le programme *Experientia*. Je voudrais aborder cette partie de notre échange par trois biais : rappeler le but premier du programme, partager quelques détails concernant sa mise en œuvre, et évoquer les toutes premières espérances de fruits. Tout ceci en vue d'un échange.

Le but du programme de formation *Experientia* :

Le *Livret de présentation* du projet le formulait en ces termes : « consolider la vocation de chaque profès solennel et de chaque communauté ». La *Lettre aux supérieurs*, qui annonçait la publication d'*Experientia*, rappelait : « le programme s'adresse à des Frères et Sœurs qui sont au monastère depuis au moins 10 ans ». Sa visée est donc bien spécifique : il s'adresse à des moines et des moniales qui ont déjà une certaine expérience de vie monastique à relire. Ce n'est pas une initiation à la vie cistercienne.

Si la communauté monastique est formatrice, cela suppose que dans les rangs des Frères et Sœurs on trouve de bons combattants, exercés au combat spirituel. Une saine émulation fraternelle me semble être le principal stimulant qui soutient, au quotidien, notre vœu de conversion de vie. Et si l'Ordre tout entier désire avancer vers cet *ardent renouveau*, qu'appelle une de nos hymnes pour la fête de nos Fondateurs, cela suppose que chaque Frère et Sœur veuille ce chemin consciemment, y consente effectivement et travaille sur soi tout au long de sa vie.

Ainsi le programme voudrait avant tout aider ceux qui s'en serviront à réfléchir, ensemble en communauté ou seul, sur leur propre responsabilité par rapport à leur chemin de vie monastique. Savoir que tout l'Ordre entreprend au même moment une telle réflexion est sûrement un stimulant, une grâce.

La mise en œuvre du projet du programme *Experientia* :

L'expérience du tout premier jour de réflexion du groupe de travail, qui a commencé à élaborer le programme en janvier 2017, est éclairante, je crois. Pour la plupart nous avons une idée claire de ce que nous allions élaborer ensemble. Lors du premier échange nous avons donc commencé par un tour de table partageant nos idées et nos espoirs, qui étaient vraiment assez différents ! À la fin de la matinée quelque chose commençait à naître, quelque chose de complètement inattendu de chacun de nous. C'est alors que le vrai travail a pu commencer. *Experientia* n'est donc pas le fruit des cogitations d'une seule personne, il y a derrière son élaboration, dès le début, une expérience de communion ... ce qui n'a pas empêché le travail du groupe d'être bien ardu !

Le second point positif que je voudrais souligner est la collaboration, pour l'ensemble du programme, d'abbés et d'abbeses, de frères et de sœurs, issus de toutes nos Régions, qui contribuent à sa rédaction, sans compter l'équipe des traducteurs et les *petites mains* qui en assurent la finition. Cela fait d'*Experientia* un programme que nous nous offrons les uns aux autres, ce qui est une autre expérience heureuse pour tous. Les difficultés inattendues de la mise en œuvre du projet n'ont pas fait défaut, bien entendu !

Tout d'abord celles liées aux droits de publier par voie électronique des textes déjà édités. Pour l'édition française, le directeur des *Editions du Cerf* m'a refusé toute publication des textes édités par leurs soins. Quant au directeur des *Editions du Stock*, il n'a même pas donné d'écho aux courriers réitérés - alors que le livre *Les combats de Dieu*, avec la traduction de la *Parabole 1* de Saint Bernard par H. Rochais, est épuisé... ! Il a donc fallu chercher des traductions libres de droits. Mais cela aussi s'est tourné en positif, faisant davantage encore dépendre la publication de la collaboration entre nous. Des Frères et Sœurs se sont mobilisés pour traduire tel ou tel texte, et Dom André vient de me donner la permission de publier les textes récemment traduits dans la collection *Pain de Cîteaux*.

Pour l'anglais et l'espagnol ces difficultés semblent nettement moins conséquentes. Par prudence, dans les traductions secondaires (chinois, portugais, italien), je n'ai laissé que la référence aux textes longs de nos Pères, afin de pouvoir demander la publication d'*Experientia* sur la partie publique du site de l'Ordre, sans risquer de nous faire encourir des amendes ! Dans la traduction néerlandaise trois textes de nos Pères ont échappé au massacre, ils avaient été retraduits pour le programme.

Une autre difficulté a été l'expédition du programme par voie électronique. Si mon ordinateur m'assurait bravement, après chaque envoi : *le mail a été envoyé*, très souvent le message n'a pas abouti ! Soit que mon portable s'est trouvé surmené par la tâche - il est vrai que ma connexion à Internet est fort mauvaise -, soit que certains anti-virus des ordinateurs des destinataires ont trop bien fonctionné ! Le problème majeur réside dans le nombre de photos du programme, je pense (cf. Ampibanjinana, où toutes les publications expédiées sans photos arrivent sans problème !). Ainsi je me demande si Dom Mauro a bien reçu le programme pour l'O.C., et Dom Jean-Pierre, pour l'AIM ? Une consolation dans mes épreuves : Dom Gregory, l'Abbé Primat des Bénédictins, a bien reçu *Experientia*.

Quelques fruits qui se laissent espérer :

- ✚ Par le biais en particulier du paragraphe du programme intitulé *Quatre pensées*, nous faisons connaissance avec des Frères et des Sœurs, qui pourraient éventuellement en aider d'autres à aborder la lecture de nos Pères. Ceci répond à un des premiers soucis de mon service.
- ✚ *Experientia* peut nous aider à mieux prendre conscience que nous sommes très différents dans l'Ordre et que ces différences nous enrichissent. Cette conscience, vous l'avez fortement, grâce aux Chapitres Généraux en particulier, mais elle n'est peut-être pas si évidente pour chaque moine et moniale.
- ✚ La collaboration, que le programme met en œuvre entre les membres de l'Ordre, qui en majorité ne se connaissent guère, montre, une fois de plus, que nous avons travaillé avec générosité à une œuvre commune pour toutes les communautés.
- ✚ Surtout, laissons-nous surprendre par ce que le Seigneur donnera encore !

Pistes pour un éventuel échange entre nous :

1. Qu'est-ce que vous appréciez dès à présent dans *Experientia* ?
2. Quelles critiques feriez-vous au programme ? Auriez-vous des suggestions ou des amendements à proposer en vue du volume 2, qui est actuellement en chantier ?
3. Quelles suites souhaiteriez-vous à ce programme de formation continue :
 - pour votre communauté dans son ensemble ;
 - pour l'un(e) ou l'autre des Frères et Sœurs de votre communauté ;
 - en tant que Région de l'Ordre ?

Compte-rendu succinct des échanges avec la RéCiF :

Experientia :

La proposition de réserver le travail avec le programme aux Frères et Sœurs ayant au moins 10 ans de présence au monastère, a été relevée. Une supérieure a choisi de ne pas mettre les Unités en entier à la disposition des jeunes, mais la maîtresse des novices extrait du programme ce qui peut lui servir pour une initiation aux textes de notre patrimoine ; ce qui a l'avantage de ne pas écarter les dernières arrivées au monastère d'une réflexion commune.

Il paraît important de laisser chacun et chaque communauté aller à son rythme pour ce travail. L'aspect personnel de l'idée du *cahier de notes* semble plaire.

Quelques exemples de ce qui se vit dès à présent dans les communautés:

- dans un monastère deux Unités ont été distribuées et l'abbesse a annoncé le programme,
- ensuite une fois par semaine, la communauté se retrouve pendant $\frac{3}{4}$ d'heure au scriptorium où chaque Sœur travaille le programme comme elle le souhaite ;
- ailleurs, l'abbesse lit une Unité au chapitre, puis, un jour par semaine, à la place du chapitre est prévu un travail personnel avec *Experientia*, suivi de réunion(s) communautaire(s) ;
- ailleurs encore, le premier volume a été donné à chaque Sœur, l'abbesse a proposé que chaque Sœur réfléchisse personnellement, si elle le souhaite, durant six semaines à l'aide d'une Unité et un groupe de partage d'une douzaine de Sœurs s'est constitué qui se réunit une fois pour chaque Unité

Ce qui semble très positif et qui motive le plus, est le fait que suivre ce programme donne de vivre ensemble quelque chose au niveau de tout l'Ordre. *Experientia* pourrait contribuer à donner de l'élan aux Frères et Sœurs, à nos communautés et donc à l'Ordre.

Informations et nouvelles :

L'offre généreuse de Dom Marcel a été saluée avec joie et reconnaissance.

Pour l'acheminement des volumes de la collection *Pain de Cîteaux*, il a été proposé qu'un Frère centralise les demandes pour la France, ce qui allégerait et le travail d'expédition pour le Val Notre-Dame et les frais de port pour les monastères concernés. Merci, ici encore, à Dom André.

Pour alléger le temps de travail de la Secrétaire Centrale à la Formation, il lui a été suggéré de se faire aider par les Secrétaires Régionaux à la Formation concernés par les traductions en anglais et en espagnol de la *Newsletter*. Cela aurait comme avantage secondaire de responsabiliser davantage les Régions dans ce partage des nouvelles qui paraît intéressant.

Informations, nouvelles :

Que vous dire ? Sinon qu'en ces temps où nous sommes, ... les informations sont rares, les nouvelles peu fréquentes ! Et je n'ai guère le temps de solliciter les SRF pour en obtenir.

Il est, en effet, fort difficile d'arriver à regrouper les nouvelles de nos Régions, notamment en Europe, où il se passe pourtant plein de choses au niveau de la formation et où nous n'avons pas les difficultés de l'éloignement géographique des communautés, dont d'autres Régions souffrent. À quoi cela tient-il ? Ne serions-nous pas trop riches encore pour sentir vraiment le besoin d'être stimulés par d'autres ?

L'idée à l'origine de la Newsletter - vous recevrez la prochaine ce jeudi - était de *faire circuler la pensée* entre nos communautés et nos Régions. Mais vous avez peut-être remarqué que les annexes de ces *Lettres* augmentent en volume et en nombre ! Or ces *Annexes* ne sont pas traduites dans les trois langues, en conséquence elles servent dans un paramètre fort limité. Par contre de courtes annonces de ce qui se vit dans les communautés, qu'il m'est possible d'intégrer dans le texte même, me paraîtraient plus utiles pour tous. L'idée initiale n'était pas, bien évidemment, d'envoyer par ce biais des invitations à diverses formations, mais de partager avec l'Ordre ce qui se vit, se cherche, se pense chez nous. Sans la conviction personnelle des supérieurs que cela vaut la peine d'envoyer un mail d'information, - ou de le faire envoyer par un membre disponible de la communauté - rien ne circulera dans l'Ordre. N'est-ce pas dommage ? Il y a trop de Régions « muettes » dans les *Newsletters*, je trouve ...

Une autre remarque à ce sujet : quand nous entendons le mot *formation*, nous pensons spontanément formation *initiale*, voire pastorale des vocations. Or, il est de la responsabilité de la SCF, d'après le §70 de la *Ratio* : « d'assurer la diffusion des informations relevant de **tous les domaines de la formation monastique** ». Il arrive souvent qu'un(e) supérieur(e), à la recherche d'une formation spécifique pour un(e) de sien(ne)s - par exemple en comptabilité, en électricité, etc. -, demande conseil et je n'ai aucune expérience à partager d'autres communautés, simplement parce qu'aucun

écho de ces formations-là ne remonte au secrétariat central. Peut-être pensez aussi à informer à ce sujet-là, ou, plus simplement à me faire suivre des sollicitations ou informations que vous pouvez avoir, venant d'en dehors de l'Ordre.

Le volume 2 d'*Experientia* commence à prendre forme : vendredi le petit groupe de travail a reçu de Père Michael le brouillon des Unités 5 et 6. Il y a encore des petites lacunes dans chaque Unité, mais cela permet déjà de faire avancer les traductions. Pour le premier volume les traductions dans les trois langues officielles de l'Ordre n'ont pas avancé assez vivement, ce qui a retardé les traductions pour les autres langues (tchèque et allemande), et en conséquence empêche ceux qui y œuvrent de travailler pour eux-mêmes le programme à leur guise. J'espère que - *experientiadocet!* - pour cette seconde partie nous saurons faire mieux.

Puis-je profiter pour demander s'il y aurait dans vos communautés quelque traducteur potentiel (anglais-français) ? Plus les traducteurs seront nombreux, moins le service sera lourd à assumer pour chacun.

Deux belles informations :

D'abord une proposition faite à tout l'Ordre par Dom André du Val Notre-Dame, vous la trouverez dans la *Newsletter*, mais je profite pour vous la communiquer dès aujourd'hui, cela vous donne deux jours d'avance pour en profiter.

Dom André propose d'offrir gratuitement les volumes de la collection *Pain de Cîteaux* (sauf 3 titres qui sont épuisés) et, dans la collection *Voix Monastiques*, la biographie de saint Rafael, intitulée « Dieu seul ». La seule demande de la communauté du Val Notre-Dame est que le destinataire se charge des frais de poste ou de transport.

Toujours du Canada, nous vient une autre annonce généreuse. Dom Marcel de Notre Dame des Prairies, « conscient des perspectives d'avenir (pour sa Communauté), a entamé une démarche (...) de préparation à la prochaine étape de vie de la communauté. Il a souhaité offrir la section cistercienne de leur bibliothèque à une nouvelle fondation de l'Ordre ou à un monastère qui aurait des besoins dans ce domaine. Deux Frères du Val Notre-Dame ont fait, tout récemment, un inventaire des livres monastiques et cisterciens (français et anglais) et ont mis ces livres dans des boîtes prêtes pour l'expédition » (message reçu le 8 février de Dom André, Père Immédiat des Prairies).

Pistes pour un éventuel échange entre nous :

1. Entre deux Chapitres Généraux, ne serait-il pas bon de pouvoir reprendre l'une ou l'autre idée offerte dans le domaine de la formation par le dernier Chapitre ? Verriez-vous quelques pistes intéressantes ?
2. Mon mandat de secrétaire, déjà prolongé de 1 $\frac{1}{2}$ an, sera à son terme en juin prochain, quels souhaits, quelles attentes avez-vous concernant le/la prochain(e) SCF ?

MERCI

Sœur Marie (Val d'Igny)

Mercredi 27 février

6

Frère Yannick HOUSSAY **Frère de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel**

Nous passons la matinée avec Frère Yannick HOUSSAY, ancien Supérieur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel. Le Fondateur est le Père LAMENAY. Frère Yannick nous présente l'expérience de sa communauté à Nantes, qui accueille des étudiants, et son expérience internationale au niveau de la formation des jeunes de son Institut.

Il y a 70 établissements scolaires en France, surtout dans l'Ouest. Les Frères ont surtout des Communautés dans 25 pays sur les cinq continents. Les Communautés sont très dispersées.

En France :

Enseignement dans les écoles primaires et les collèges. Environ 10 Frères maximum dans l'ensemble de ces collèges. Donc, partenariat avec les laïcs éducateurs.

La pastorale dans nos écoles est une question. Beaucoup de jeunes n'ont plus de relation avec l'Église. Il n'est même pas facile de trouver des éducateurs en pastorale.

Depuis 1991, aucun nouveau Frère. La moyenne d'âge ! 10 Frères entre 50 et 60 ans.

Les Frères portent le souci des vocations. Nous avons investi dans le mouvement « Foi et Prière » : des retraites de trois jours. Cela a donné quelques vocations de prêtres. Ce mouvement touchait les familles et les enfants. Ils ont grandi et continuaient. Ensuite, les grands devenaient « éducateurs ». Ce fut une bonne expérience. Actuellement, le mouvement continue mais avec très peu de Frères. La formation chrétienne avait été mise en veilleuse. Récemment, un diacre semble bien reprendre les choses. Il va falloir continuer.

La réalité des Communautés de Frères :

A Saint Brieuc, une Communauté accueille un jeune en difficulté pour la journée.

Rennes/Nantes : nous avons pensé, pour se faire connaître, qu'il serait bien que des jeunes vivent avec nous pour se poser la question de leur vocation - un an maximum d'expérience -

Nous recevons 4 jeunes de 20 à 30 ans. Les jeunes ont leur cuisine et achètent leur nourriture - leur chambre, qu'ils paient - et un temps de prière avec la Communauté. Les 4 jeunes qui viennent ont un projet de vocation.

Ce sont des jeunes qui sont dans le scoutisme, dans les mouvements des étudiants. Ce sont des jeunes très fortement engagés. Certains sont super organisés.

Cette année, les Frères fêtent leur bicentenaire, avec comme thème : « Appeler ». Il y a des fruits, certainement. Les jeunes désirent faire des expériences mais, pour s'engager, cela prend beaucoup de temps. On ne peut savoir ce que cela peut apporter mais on désire continuer. Un jour, 4 jeunes disaient leur chapelet au bord de la Vilaine...

Ils ne connaissent pas les monastères. « Les moines ! On ne les connaît pas. C'est vieillot ! »

De façon générale, on a perdu le contact avec les jeunes. Comment peut-on faire, ensemble, pour que les jeunes découvrent les personnes qui vivent leur vocation - Frères, Moines etc... ?

Lorsqu'un projet se met en place, il faut une unité profonde des Frères sur le projet.

Comment peut-on permettre aux jeunes de vivre à l'intérieur de notre vocation ?

C'est très important de se faire connaître. L'Église doit venir nous rejoindre là où nous sommes. « Vivre avec, dans la durée ». Les jeunes sont contents d'être avec les Frères. Ils souhaitent vivre une expérience communautaire avec les Frères mais pas pour être Frère !

Aujourd'hui, on ne voit plus beaucoup les Frères dans les établissements.

Il y a aussi l'expérience du volontariat à l'étranger qui porte du fruit. Un jeune parti en Indonésie.... Il pense à entrer au noviciat.

Il y a aussi des jeunes filles qui souhaitent vivre de l'esprit de la Congrégation des Frères...

En conclusion : la vocation aujourd'hui... Il y a des demandes de formation au charisme des Frères, nous avons des laïcs associés, « des jeunes associés ». Aujourd'hui, il faut travailler sans projet de s'engager à vie. Beaucoup de jeunes sont motivés : faire avec, pour les autres - faire avec Dieu - vivre avec Dieu...

Echanges :

Un constat à propos de l'engagement : nous recevons des scouts, et l'engagement, ça bloque.

Peut-être y a-t-il des possibilités sans engagement formel.

Faire des expériences, c'est bien contemporain.

Proposer une année pour Dieu ! On peut se renseigner au niveau Ecole de la Foi. Se pose aussi la question de la sécurité sociale etc....

Il y a des vocations mais il y a une idéologie de la vie monastique qui retient.

Les problèmes actuels de l'Église nous invitent à être plus présents, à donner un visage autre par notre exemple.

Il faudrait réfléchir ensemble sur les vocations

- ✚ Avec le Service des vocations
- ✚ Avec les autres Monastères
- ✚ Avec des Congrégations

Les jeunes veulent être acteurs : « On veut faire avec vous ».

Quand il n'y a plus rien, quelque chose peut renaître. Mais il faut prier. « Seigneur, que faut-il faire ? »

FONCTIONNEMENT DE LA MAISON GÉNÉRALICE

Après quelques nouvelles données par Mère Danièle, nous commençons la réflexion autour du fonctionnement de la Maison Généralice et d'un lieu possible. Cf CR REM 2018

- Père Hugues et Père Guerric présentent le sujet -

Père Hugues

On peut se poser la question :

« *Hodie*, comment notre Ordre sera-t-il "prophétie du Royaume" pour l'Église et pour le monde » ?

Ce qui suit est un premier avis « sur le fonctionnement de la Maison Généralice et un lieu possible »

Le problème est que nous n'avons que peu de compétences et encore moins d'expérience... Il serait bien qu'un petit groupe d'experts responsables s'emploie, avant la Chapitre à exposer les défis et à proposer des solutions réalistes...

Il ne s'agit ici que de quelques idées et questions, nées de l'écoute de tel ou tel...

Il semble qu'on puisse distinguer les questions et défis pour mieux les rejoindre ensemble.

Notre attention se portera donc sur trois points, qui sont concomitants :

- Perspectives d'animation de l'Ordre
- Maison Généralice
- Abbaye de Tre Fontane

On pourrait ajouter un quatrième point, plus délicat :

- En fonction de notre tradition et du temps où nous sommes, quel ministère pour quel Abbé Général ?

1 Perspective d'animation de l'Ordre.

La tradition (bonne) est d'avoir une Maison généralice qui est à Rome. Elle n'a pas toujours fonctionné comme l'actuelle.

Avant l'unification de 1892, nous pouvions avoir des Vicaires Généraux qui n'étaient pas romains...

Jadis, l'Abbé de Cîteaux, lui non plus, n'a pas résidé à Rome, alors que Rancé s'y est rendu longtemps, pour finalement y renoncer... à sa mission, pour se consacrer à la réforme de La Trappe.

Cela pour dire que l'histoire nous apprend la souplesse.

Qu'il y ait un supérieur général est essentiel. Qu'il y ait un Procureur aussi.

- Le Conseil de l'Abbé Général doit-il continuer à fonctionner comme actuellement ? (permanence, nombre, représentation dans les conférences Régionales... ou représentant les conférences régionales comme durant la Commission Centrale)

- Tous les conseillers doivent-ils être permanents ? Peut-on envisager une autre manière de pratiquer, à l'image du G 9 du Pape François qui pourrait nous inspirer ?

- Nous devons réfléchir en amont de l'élection...

- Ne faudrait-il pas que chaque Conférence régionale prépare, avant le Chapitre de 2020, une liste de ses *desiderata* en matière « d'animation de l'Ordre ». Liste qui pourrait peut-être servir à l'élaboration de perspectives ou d'une « feuille de route » pour le nouvel Abbé Général ...

- Pour l'élection du nouveau Père Général, nous ne pouvons plus nous contenter de présenter des personnes sans vraiment les connaître ni ne les avoir jamais entendues ou lues. En ce sens nous avons apprécié les cinq conférences données lors du dernier chapitre. Il y aurait à continuer très sérieusement ce processus. Comment ?

Il semble que nous avons, un effort d'écoute et d'anticipation à vivre.

- **Maison Généralice**

Cette maison est une propriété de l'Ordre

Elle semble assez pratique. Elle est très bien entretenue.

Elle forme une quasi « communauté de l'Ordre », même atypique, mixte et à vocation particulière de service, d'aide et de résidence pour le Père Général.

Elle génère des frais qui sont supporté par l'Ordre. Il faut note ici que plus les communautés sont petites et précaires, plus les charges pour la casa paraissent élevés... Même si, objectivement, ils ne sont pas démesurés ou dispendieux. (Ceci est valable aussi pour le personnel à fournir pour le service de la Casa. Plus les communautés sont petites, moins il est facile de libérer un de ses membres pour le service de l'Ordre).

Les comptes sont habituellement supervisés à chaque Chapitre Général.

Les questions pour aujourd'hui sont celles-ci :

- Y a-t-il opportunité de continuer à ce rythme et sous ce mode ?
- Si la Casa est une communauté, ou assimilée, qui est le supérieur ? Il semble qu'il puisse y avoir concurrence entre le supérieur et l'Abbé Général ?
- Y a-t-il des visites régulières, et par qui et pour quoi ?
- Les voyages, comme les communications, se font plus facilement de nos jours, qui ne réclament pas toujours de longues absences, nécessitant un staff de permanents à la Maison Généralice.
- Faut-il conserver "les fonctions traditionnelles d'un monastère" dans la curie Générale ?
- Les tâches de standardiste ou de secrétaire, comme celle de cuisinière ne peuvent-elles pas être assumées par des salariés ou au moins cumulées ? Comme à la Corref ou à la Fondation des Monastères à Paris ?
- La Casa actuelle ne semble pas représentative du patrimoine culturel de l'Ordre ... C'est une simple curie.
- D'aucun parle d'une « inertie de la part des supérieurs de l'Ordre pour ce qui concerne la vie de la Casa ». Comment entendre cela ?

3) *Abbaye de Tre Fontane*

- *Peut-on envisager une réflexion avec le nouveau Supérieur de Tre Fontane sur les questions qui suivent si nous nous y reconnaissons ?*
- En lien étroit avec le point précédent, quelle « visibilité » de la vie monastique donnons-nous à Rome... si nous restons enfermés dans une maison généralice, alors que le lieu de Tre Fontane est à 1/4 d'heure à pied ?

- Quel signe de communion de nos communautés donnons-nous si nous ne nous engageons pas à faire vivre le lieu historique de Tre Fontane, lieu du martyr de Saint Paul, et abbaye du Bx Eugène III, visitée par Notre Père St Bernard et tant d'autres ?

- Certes la vie communautaire traditionnelle y semble bien compromise (et difficile aujourd'hui), mais nous avons là un patrimoine essentiel et remarquable qui ne demande qu'à vivre et parler ! Et ce, d'autant plus que Sainte Croix de Jérusalem, n'est plus entre les mains du Saint Ordre... lieu où séjourna l'Abbé de Rancé, lieu de la querelle des observances, et visité sans doute par Lestranges...

- Tre Fontane, après avoir été un lieu de formation avec Monte Cistello, visité par les Saints Jean XXIII, Paul VI et Jean Paul II, est aussi le lieu de la sépulture de biens des abbés généraux... Quelle mémoire cultivons-nous ? Comment mettre en valeur ce patrimoine ? Aujourd'hui, même le cimetière aurait besoin d'être un peu plus vivant ... et propre. Il est abandonné et ce n'est pas digne !

- Veut-on que nous, Ocsa, ayons un lieu source et accueillant dans la Ville ou acceptons-nous sans rien dire que ce patrimoine soit bradé, ou vivant derrière des grilles et quelques boutiques (4 !), sans liturgie rénovée ni vitalité ?

- La Casa san Bernardo ne peut-elle pas servir de lieu d'accueil aussi pour les moines et moniales qui visitent la Ville Eternelle où viennent s'y former ? Est-il bien rationnel de chercher des maisons d'accueil pour les séminaires de formations de supérieurs, les conférences régionales... quand nous pourrions avoir tout sur place, moyennant une organisation adaptée, rationnelle et moderne ?

- On fait remarquer que les étudiants (rares) qui viennent à Rome, seraient mieux à Tre Fontane qu'à la Casa, moyennant une organisation différente.

- Les Petites Soeurs de Jésus, qui ont leur Maison Mère sur le lieu de Tre Fontane (et la sépulture de leur bientôt Bienheureuse fondatrice) sont, elles-mêmes un peu inquiètes de l'état de notre vie cistercienne dans cette abbaye. Elles pourraient pourtant nous inspirer de faire vivre différemment et notre "casa", et le lieu historique et fantastique de cette belle abbaye au cœur de la ville du Pape...

Une collaboration n'est-elle pas à chercher, plutôt qu'une juxtaposition ?

- Enfin, l'heure n'est-elle pas venue de se rapprocher du Saint Ordre, pour proposer que Tre Fontane soit un lieu de la famille cistercienne en toutes ses composantes ? Plusieurs solutions pourraient être envisagées en dialogue avec le saint Ordre.

- Sur ce point, de l'usage opportun de l'Abbaye de Tre Fontane, ne serait-il pas opportun de demander à une petite équipe, avant le Chapitre général de 2020, de faire des propositions concrètes et viables, aidées des personnes en charges et compétentes ?

4) – En fonction de notre tradition et du temps où nous sommes Quel ministère pour quel Abbé Général ?

Il est délicat de faire des propositions, sans paraître juger, comparer enjoliver ou condamner les différents types d'exercice de ce ministère, tels qu'il s'est exprimé dans les dernières figures de généraux...

Cependant, peut-on espérer que chaque conférence régionale soit sollicitée, en vue du prochain chapitre, afin de donner quelques pistes au futur élu, sans pour autant lui imposer ce qu'il devra faire.

Ce n'est qu'en fonction de ce que nous désirons qu'il fera que nous pourrons choisir l'homme qu'il faut... en sachant qu'on en trouvera toujours un... !

La Maison Généralice

Dom Guerric

Au cours de sa réunion régionale de septembre 2018, la REM a évoqué la situation et le fonctionnement de la Maison Généralice, et les fruits des échanges ont donné un texte de quelques lignes ainsi que 4 votes, texte et votes que voici :

Le texte :

Au cours de la discussion on évalue aussi la possibilité que la Maison Généralice change sa structure et son organisation interne et se transfère de Viale Africa à un autre siège plus conforme et plus fonctionnel pour réduire les coûts de maintien des édifices actuellement trop importants pour une petite communauté. La REM semble en général favorable pour cette hypothèse. On discute aussi d'un transfert possible de la Maison Généralice aux Tre Fontane, de la réunion dans ce lieu des deux Maisons Généralices (OCSO et O.Cist), et d'un examen rapide de la possibilité de ce changement en vue aussi de l'élection du nouvel Abbé Général.

Les votes de la REM :

Vote 4

Nous souhaitons que le fonctionnement de la Maison Généralice soit pensé de manière nouvelle

OUI : 11 NON : 0 Abs : 0 accepté

Vote 5

Nous souhaitons que la réflexion sur l'organisation de la Maison Généralice soit étudiée lors des réunions régionales de 2019 pour être traitée lors du CG de 2020

OUI : 11 NON : 0 Abs : 0 accepté

Vote 6

Nous souhaitons que les deux Maisons Généralices de l'Ordre Cistercien et de l'OCSO puissent partager un même lieu

OUI : 1 NON : 10 Abs : 0 non accepté

Vote 7

Nous suggérons d'étudier la possibilité que la Maison Généralice soit située à Tre Fontane

OUI : 11 NON : 0 Abs : 0 accepté

Il est difficile de parler de la Maison Généralice de manière juste et en toute connaissance de cause si l'on n'y a pas vécu de manière stable un temps certain ; cela me semble une évidence.

On ne peut donc que faire des suggestions, sans mesurer vraiment les tenants et les aboutissants, ni les conséquences pratiques de tel ou tel changement qui peut sembler désirable et profitable.

En tant que père immédiat de Tre Fontane, et vu la situation de grande précarité de cette communauté, j'ai l'occasion d'aller bien souvent à Rome, et donc de faire presque à chaque fois un petit saut à la Casa Generalizia Trappisti, au 33 de la Viale Africa, à 15 - 20 mn à pieds de Tre Fontane.

On y est toujours très bien accueilli, très fraternellement, on y trouve des personnes très occupées qui prennent malgré tout le temps de vous recevoir et de passer avec vous un moment de détente et d'échange fraternel à bâtons rompus. C'est bien agréable ! C'est une manière très concrète de percevoir sensiblement et l'universalité de l'Ordre, et son unité.

Un court séjour dans cette maison, qui paraît au demeurant tout à fait fonctionnelle, fait saisir qu'il s'agit d'une communauté « à part » ; son style de vie, qui reste fondamentalement celui de toutes les maisons de l'Ordre, se distingue par une organisation pratique tout à fait particulière.

C'est tout d'abord une communauté mixte, à temps complet (d'autres maisons de notre Ordre ont été mixtes à temps partiel, pour un service d'aide ponctuel) ; c'est ensuite, et c'est ce qui frappe surtout, **une communauté de travail administratif**. Et il est clair que tout est organisé pour faciliter l'efficacité de ce travail administratif.

La conséquence immédiate est l'horaire des offices. Vigiles se dit en privé, les laudes et la messe sont tôt le matin (5h 15 pour laudes ; 6h 30 pour la messe, même le dimanche), de suite après tierce (8h), c'est le travail qui disperse chacun vers son bureau et sa charge, et l'un(e) ou l'autre au dehors pour des tâches pratiques ou administratives avec le Vatican, les ambassades, et tous types de services. Sexte est priée à 12h 50, puis le repas, puis none à 14h 45 après une méridienne indispensable, et c'est de nouveau le travail. Vêpres et oraison sont à 19h, puis complies à 20h 30.

C'est la différence des horaires avec ceux auxquels nous sommes habitués qui frappe en premier lorsqu'on séjourne à la Casa.

Si je m'attarde sur ces horaires, c'est qu'il me semble évident que la Maison Généralice, si elle se trouve hébergée dans une autre communauté, ne peut pas vivre en symbiose avec elle, mais en parallèle, avec ses horaires et ses coutumes propres. Ce n'est pas un hasard si tous les instituts religieux ont une maison généralice, voire une maison provinciale **à part**, même lorsque celles-ci sont situées sur le lieu géographique d'une autre communauté, de la maison-mère, etc...

Ainsi, l'idée de déplacer la Maison Généralice à Tre Fontane, bonne en soi, demande une sérieuse réflexion quant à la manière de fonctionner et de vivre au niveau pratique et concret, si la Maison Généralice doit vivre aux côtés de la communauté proprement dite de Tre Fontane. Si la communauté de Tre Fontane, vu sa très grande précarité, doit fermer, il faudra trouver comment assurer l'accueil liturgique et touristique des pèlerins qui viennent sur les lieux du martyr de Saint Paul. On ne manque pas de prêtres ni de religieux/religieuses à Rome, mais il faut être conscient qu'il y a une organisation particulière pour le rapport avec l'extérieur, au niveau pastoral, à mettre en place.

Il est nécessaire en outre de prévoir des travaux considérables dans les bâtiments de Tre Fontane, qui sont vétustes et peu entretenus, faute de moyens, depuis des décennies... Certes, la vente du bâtiment situé Viale Africa pourrait couvrir les frais.

Personnellement, je trouve dommage que le vote 6 de la REM, proposant que les deux Maisons Généralice des deux Ordres Cisterciens puissent partager un même lieu n'ait pas été accepté. En cette année où nous allons fêter de manière solennelle, avec toute la Famille Cistercienne, les 900 ans de la Charte de Charité, c'eût été une belle option vraiment significative d'unité et de communion que d'arriver à cette décision. Mais tout est encore possible !

On peut prendre la situation de la Maison Généralice, son avenir et son fonctionnement d'un autre point de vue. La question devient alors :

La Maison Généralice doit-elle continuer de fonctionner demain comme elle fonctionne aujourd'hui ?

La manière dont l'Ordre Cistercien s'est organisé, avec à la Maison Généralice l'Abbé Général, le Procureur, le secrétaire (laïc), et une ou deux personnes pour assurer le bon fonctionnement matériel, en choisissant des conseillers et conseillères parmi les abbés et abbesses en charge, en les réunissant ponctuellement dans une communauté de l'Ordre, et en travaillant probablement par internet et par skype, montre à l'évidence qu'une manière différente de fonctionner est non seulement possible, mais aussi fructueuse et satisfaisante.

Pour les abbés et abbesses en charge, qui deviennent conseillers de l'Abbé Général, la surcharge de travail n'est pas petite ; c'est une dimension importante à prendre en compte. Nos Frères et Sœurs trouvent déjà bien trop souvent que nous ne sommes pas suffisamment disponibles, trop pris par le souci des maisons-filles ou les

absences dues aux réunions indispensables.... Un surcroît de travail, même sur place, ne peut pas toujours se vivre en paix ni sans détriment pour autre chose.

Ne serait-ce pas au futur Abbé Général de susciter une réflexion dans l'Ordre sur le sujet ? De demander à chaque Région d'exprimer ses désirs ? De faire faire une sorte d'audit de la Maison Généralice, et d'organiser une visite régulière de ses membres, qu'elle que soit leur fonction, afin de dresser un tableau réaliste de la situation présente, de mesurer lucidement tous les enjeux, et de prendre finalement une orientation et une décision bien discernées pour assurer le service de l'Ordre de la manière la plus efficace et la plus adaptée aux forces actuelles dont nous disposons ?

C'est une proposition, et c'est ma conclusion...

8

LA REVITALISATION

- + La revitalisation de l'Ordre et de nos Communautés : Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment faire ? Présentation par Mère Elisabeth
- + Lecture et échange autour des textes rédigés par plusieurs jeunes des Communautés : la revitalisation, attentes.

Mère Elisabeth

Ce qui m'a été demandé : le rappel de certains aspects de la revitalisation qui ont pu être évoqués par exemple dans la synthèse du chapitre général ou dans tel compte rendu de réunion régionale. Reprendre ces éléments pour nous les remettre en mémoire et aussi apporter ta propre réflexion ou ton propre questionnement.

- + La question de la revitalisation est présentée dans le document de synthèse du chapitre général de 2017 dans le paragraphe final intitulé *Chemins d'Avenir* : comment la revitalisation pourrait-elle se produire ?

Rappel des 7 propositions énoncées :

1. **Le retour aux sources de la vie cistercienne** est central et doit le rester.
 - C'est une tâche et un défi continuel pour chaque génération.
 - Le but de ce retour est de questionner notre authenticité et nous inciter à la conversion.
- 2 **La primauté de la vie contemplative** doit être constamment réaffirmée et accueillie pour façonner notre vie. Elle s'incarne dans trois domaines essentiels : le travail, la liturgie, la lectio divina.

3. **La transmission de notre charisme.** Chaque génération est appelée, en tant que pères et mères, à transmettre ce charisme à ceux qui viennent après nous.
 4. **L'unité de nos communautés, de notre Ordre,** est un trésor à nourrir avec amour et chacun est responsable de cette unité.
 5. **Le dépassement des dichotomies artificielles :** l'ascèse, si elle est enracinée dans la puissance de l'incarnation du Christ, nous permet de traverser de tels dualismes. Il n'y a pas d'opposition entre « esprit » et « Règle », « observance » et « liberté personnelle », « obéissance » et « responsabilité », « paternité/maternité spirituelle » et « maturité psychologique »
 6. **La formation** devrait avoir comme but, non seulement de former des esprits, mais de réformer des vies et informer un désir intime de Dieu.
 7. **Être prêts à donner notre vie,** comme le Seigneur l'ordonne, en regardant, au-delà de l'auto-préservation, la réalisation du Royaume de Dieu.
- ✚ Je n'ai rien trouvé de très précis au sujet de la revitalisation dans les comptes rendus de conférences régionales en français. Ici ou là, on note que la question n'a pas été vraiment abordée au Chapitre Général et on souhaite qu'elle soit mise au programme du Chapitre de 2020.
- Il y a cependant une brève intervention de Dom Eamon à la conférence régionale de CNE de 2018 qui est suggestive. Il dit (c'est à propos d'une discussion suite à la présentation du document «*A vin nouveau...Outres neuves*») : «*On dit souvent: 'On n'a pas renouvelé les structures', mais qu'est-ce qu'on entend par 'structures'? On a besoin d'un changement de mentalité: une créativité qui voit les choses autrement*».
 - Cette réflexion m'a fait penser à une image dentaire(!) : pour revitaliser une dent malade, on enlève tout ce qui, à l'intérieur de la dent est toxique, malade, mort (les nerfs et les vaisseaux sanguins) mais on garde toujours la structure de la dent. Pour revitaliser cette dent, on reconstruit la structure vidée de son contenu et on le remplace selon les cas par une pâte dure ou un pivot qui a pour effet de fortifier la structure extérieure par un procédé nouveau.
 - Nos structures sont bonnes mais la vraie question à se poser ne serait-elle pas: qu'est-ce qui, dans nos structures communautaires ou de l'Ordre, est malade, toxique, mort, obsolète ? Et par voie de conséquence, qu'est-ce qui doit être soigné, consolidé, remplacé par la créativité et l'inventivité, par «une pâte nouvelle» ?

- ✚ Les deux interventions de Dom Marc à ocso France de décembre dernier m'ont paru intéressantes. Il lui avait été demandé: *«Pour revitaliser notre vie monastique, quelles sont les idées-forces qui vous semblent indispensables, et les adaptations que vous croyez nécessaires de mettre en place ? »*. Sa réponse est entièrement centrée sur la dimension relationnelle à travers le regard de non-jugement que chacun porte sur son frère ou sa sœur. Comment mettons-nous en acte cette dimension relationnelle ?
- ✚ Pour ma part, je reste convaincue que la situation de l'Ordre et de nos communautés aujourd'hui est une chance plus qu'un problème.

- Les fréquentes paroles du pape François à propos de la vie religieuse font toujours référence à une expérience spirituelle profonde et heureuse.
- Le pape nous demande: *«Jésus est-il votre premier et unique amour?»*. Et il nous dit encore : *«J'attends, non pas que vous mainteniez des utopies, mais que vous sachiez créer d'autres lieux où se vive la logique évangélique du don, de la fraternité, de l'accueil de la diversité, de l'amour réciproque»*.
- En fait, il nous demande une chose très simple face à la crise de la vie religieuse : être des hommes et des femmes heureux et par là même être des témoins d'une autre façon de vivre dans le monde d'aujourd'hui.
- C'est notre vie qui doit parler par le témoignage contagieux de la joie au cœur même des difficultés : nuits de l'esprit, déceptions, angoisses, maladies, vieillesse.
- Cela nous pose par ailleurs une question délicate: comment être centrés sur le Christ et heureux dans la fraternité aimante au cœur même des soucis qui sont les nôtres : manque de jeunes, diminution du nombre, vieillissement, situations conflictuelles diverses, poids des structures etc.. ?

- ✚ Le frère Michael Davide, dans un article paru dans La Croix du 25 octobre 2018, appelle l'Église et les chrétiens à passer d'une théologie de la mortification à une théologie du plaisir. C'est une formulation dont il faut bien comprendre le sens.

- «Théologie du plaisir» n'est pas à entendre au sens où parfois dans notre société, certains discours ou publicités définissent et proposent «le plaisir de l'ego». • Dans son livre «Non pas parfaits mais heureux», Frère Michael Davide explicite cette théologie du plaisir dans un sens très précis et fécond. Il s'agit d'un processus d'humanisation, d'une prise de conscience du réel par rapport à un imaginaire inaccessible, de délectation spirituelle dans la vie fraternelle.

- Dans une perspective de revitalisation de nos communautés et de l'Ordre, ne faut-il pas chercher pour aujourd'hui à conjuguer la dimension féconde du renoncement à celle du «bien...être» et du «bien... exister» ? Ou, formulé dans un langage plus traditionnel, l'articulation de l'ascèse et de la mystique heureuse. Comment ce point subtil qui se situe à la jonction de l'humain et du mystère qui nous dépasse infiniment peut-il devenir point d'appui pour renouveler notre manière d'être-à-Dieu et d'être-au-monde ?

Echange

- ✚ Il avait été demandé à chaque Abbé et Abbesse de proposer, à l'un des membres les plus jeunes de sa Communauté, d'écrire ses attentes sur le thème de la revitalisation et ses questions, et cela de façon anonyme.

Après avoir écouté les textes reçus, nous avons fait ressortir quelques points tels qu'ils étaient notés :

- Ne pas être crispé sur cette question.
 - Comment vivre aujourd'hui notre charisme dans l'Église... Etre là - les mains ouvertes à l'appel du Christ.
 - Voir la vie où elle est et y être attentif. Ouverture au monde et à l'autre.
 - Rester enraciné dans notre charisme propre.
 - C'est avec des vivants que l'on revitalise.
 - Avoir des repères clairs pour ne pas nous « brader »
 - Accepter de simplifier, de mutualiser. Laisser passer la vie.
 - Remettre à sa juste place le travail lucratif.
 - La clôture...
 - Se questionner sur le chemin déjà parcouru.
 - Développer ce qui existe déjà.
 - Vie de prière personnelle et communautaire
 - Vie pénitente en tout.
 - Vie au désert : 'silence ».
 - Vie communautaire, fraternelle...
- ✚ Suite à l'exposé de Mère Elisabeth et l'écoute des lettres, les points qui nous ont interpellés :
 - Plusieurs fois, aspect de retour aux sources
 - Avec l'audace de nos Pères
 - Attente d'échanges
 - Part de responsabilité personnelle - de conversion
 - On sent qu'il y a une demande de mettre les fondamentaux à leur place.

- Attention au monde dans lequel nous sommes. Comment rejoindre l'ambiance contemporaine ?
- Vie fraternelle très présente
- Présence des anciens !... Perception que les jeunes ont dans le risque de les utiliser pour soigner les anciens.
- Avoir des liens avec les aumôneries de nos Diocèses et les autres Congrégations.
- Mettre en place et encourager le séjour de frères dans un Monastère voisin durant deux ou trois jours pour voir ce qui se vit ailleurs.
- Le génie de l'Église est de redynamiser ce qui existe déjà. L'Esprit est à l'œuvre.
- On s'appuie sur la tradition pour créer quelque chose de nouveau.
- C'est avec des vivants que l'on revitalise.
- Besoin d'échanges profonds. Se dire l'un à l'autre ce que l'on souhaite vraiment.
- Ne pas s'épuiser à mettre en place des événements.
- Dialogue, mais aussi s'engager dans une véritable conversion.
- Nous prions dans nos Communautés pour les vocations. Pourquoi ne ferions-nous pas quelque chose ensemble au niveau de l'Ordre ? Organiser une journée de prière, le même jour, dans chaque monastère demandant l'intercession de Notre-Dame de Cîteaux et de tous nos Saints moines et moniales, peut-être une fois l'an ?
- On sent les jeunes embarqués dans le même navire.
- Suivre le Christ sans se soucier du nombre.
- Avoir davantage de discernement dans les vocations.

Vendredi 1^{er} mars

9

Mère Danièle nous parle de **COR ORANS**

messagerie pro

about:b

Le 29 juin 2016 a été promulgué la nouvelle Constitution Apostolique pour les contemplatives : *VULTUM DEI QUAERERE*. La Constitution Apostolique en vigueur jusqu'à cette promulgation était celle de Pie XII, en 1950, *SPONSA CHRISTI*.

Puis, le 1^{er} avril 2018, une Instruction d'application de cette Constitution, **COR ORANS**, a été publiée. La principale mesure de *Cor Orans* est l'obligation, pour tous les monastères de moniales contemplatives, d'adhérer à une fédération dans un délai d'un an après la publication de l'Instruction, sauf dispense. Il est dit, en effet que pour des raisons spéciales, objectives et motivées, on peut demander d'être exempté de cette obligation. L'octroi d'une telle dispense est réservée au Saint-Siège (n° 93 de *Cor Orans*).

Pour nous, une fédération des monastères de moniales n'aurait pas de sens. Cela perturberait tout le travail législatif que nous avons fait depuis le Concile et annulerait pratiquement le « Chapitre Général unique » : nous aurions une fédération de moniales trappistines avec sa propre présidente, son Conseil et son Assemblée Générale, le long de notre Chapitre Général. En conséquence, après avoir consulté toutes les Communautés de moniales de l'Ordre, avec la question : « Êtes-vous favorables à demander la dispense de fédération ? », la demande de dispense de cette obligation va être adressée au Saint-Siège, par l'Abbé Général.

En plus de l'obligation de fédération, plusieurs dispositions de *Cor Orans* ne correspondent pas à divers numéros des Constitutions et Statuts des moniales. Si nous voulons conserver notre Droit propre, il sera nécessaire de demander la dispense de tout ou partie des mesures de *Cor Orans*. La Commission de Droit va étudier cette question et le Chapitre Général prendra les votes nécessaires.

La procédure régionale, quelle mise en œuvre ?

Père Jean Marc

Lors de la réunion de 2016 en vue du Chapitre Général de 2017, la RéCiF a eu l'audace, sinon l'inconscience, de réfléchir à la mise en place d'une nouvelle manière de préparer le Chapitre Général et de l'approuver sous la dénomination de « procédure régionale ». Présentée à la Commission Centrale de Roscrea (juin 2016), cette procédure n'a suscité qu'un intérêt très faible.

Malgré tout, si la Commission Centrale n'a pas opté pour que l'étude de cette proposition soit faite au Chapitre Général par toutes les Commissions, elle a voté pour que 2 Commissions l'examinent et fassent ensuite un rapport à l'assemblée (cf CC 2016, votes 47-49 [liés au vote 43 pour le nombre de 2 Commissions]).

Le rapport de ces deux Commissions a été suivi d'une discussion assez longue en aula et, malgré les arguments fondés qui motivaient la proposition de la RéCiF, les résultats du vote des capitulants furent très partagés, montrant clairement que l'enthousiasme des uns n'a pas été beaucoup plus grand que le peu d'intérêt des autres :

Vote 29 : nous proposons que la prochaine Commission Centrale 2019 puisse présenter des propositions pour mettre en œuvre la procédure régionale *ad experimentum* pour le Chapitre Général de 2020 :

73 oui 68 non 22 abst.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les raisons qui ont conduit la RéCiF à présenter cette procédure dans le but de faciliter le travail des Commissions du chapitre. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler que, sans parler de « procédure régionale », certaines régions, en particulier la REM, avaient émis le souhait d'impliquer davantage les Régions dans la préparation de certaines questions mises à l'ordre du jour du Chapitre Général.

Dans ce sens, à propos des Conseillers de l'Abbé Général, la REM avait demandé que « les mises en candidature soient préparées dans les Régions avant le Chapitre et présentées au début du Chapitre » (Compte rendu CC 2016, p. 32, qui reprend le vote 6 de la REM 2015). Le compte rendu de la Commission Centrale (2016) note alors que, « si le vote ne parle que d'une "préparation" de la mise en candidature par les régions, cela reste ambigu : c'est au Chapitre Général de mettre en candidature et si ce sont les régions qui le font on enlève ce droit au Chapitre. » (Compte rendu CC 2016, p. 32).

Cela nous conduit à nous interroger sur le rapport activités des Régions/activités du Chapitre Général. Que le Chapitre Général ait des droits

empêche-t-il les Régions de faire des propositions qui puissent l'aider à exercer ses droits ? Ne gagnerions-nous pas à considérer à nouveau la contribution utile et souhaitable que les Régions peuvent apporter au Chapitre ?

Le récent document de travail de la Commission de Droit (janvier 2019), souligne bien le rôle joué par les Régions dans le travail de renouvellement de nos Constitutions :

« Pendant le Concile, le besoin s'est fait sentir dans notre Ordre de Rencontres Régionales de Supérieurs, où ceux-ci pouvaient partager leur réflexion sur l'*aggiornamento* de leur vie, et s'entraider dans les différents aspects de la vie de leurs communautés.

Bien qu'il y ait eu au départ quelques réunions régionales de moniales, au Cours des quelque cinquante dernières années, toutes ces réunions régionales ont été des réunions de tous les Supérieurs représentant les monastères de moniales et de moines d'une région donnée.

Une grande partie du travail de renouvellement de nos Constitutions, depuis le Concile jusqu'en 1990 - date à laquelle le Saint-Siège a approuvé les Constitutions des moniales et les Constitutions des moines - a été réalisée dans ces réunions régionales de moines et de moniales, où les moniales ont joué un rôle très actif et décisif. »¹

Cette dernière phrase est très parlante ! Il ne semble pas que le travail de réflexion et de préparation mené dans les réunions régionales ait été ambigu. Sinon, heureuse ambiguïté qui nous valut de telles Constitutions ! Réjouissons-nous de ce que les Régions ont alors apporté, sans enlever aucun droit au Chapitre Général.

En juin prochain, la Commission Centrale aura à faire des propositions pour une mise en œuvre *ad experimentum* de la « procédure régionale » pour le Chapitre Général de 2020. Notre Région étant à l'origine de cette idée de nouvelle procédure, que pouvons-nous suggérer à la Commission Centrale ? Y a-t-il un sujet, une question, susceptibles d'être traités selon la procédure régionale telle que nous l'avons présentée ? Et si rien ne se prête à ce type de procédure, il restera à la Commission Centrale de considérer que la mise en œuvre *ad experimentum* de la « procédure régionale » s'avère sans objet, donc inutile et sans suite. Cela reviendra à reconnaître que la manière actuelle de travailler est satisfaisante, ce dont chacun ne pourra que se réjouir !

¹ Commission de Droit, document de travail sur *Cor orans*, 1 « Contexte historique de la demande de dispense de l'obligation d'appartenir à une Fédération », paragraphe sur les Conférences régionales.

ECHANGE :

Comme ce fut le cas pour l'élaboration des Constitutions, ainsi que l'a souligné la Commission de Droit, les Conférences Régionales pourraient être consultées et mises à contribution pour étudier des situations ou des questions avant le Chapitre Général. Un dossier pourrait être confié à deux ou trois Régions dont l'avis éclairerait les Commissions chargées de l'étudier au moment du Chapitre.

Les Régions sollicitées pourraient envoyer un document à la Maison Générale qui le transmettrait au président de la Commission concernée au Chapitre Général.

* * *

La visite à la cathédrale de Reims nous valut de faire mémoire de St Rémi :



BILAN

✚ Lieu de la prochaine RéCiF : Abbaye N.-D. des Neiges.

✚ Echange sur des questions diverses

L'ensemble des participants a apprécié le lieu de la réunion au Val d'Igny. Et le soleil était de la partie ! Nous avons trouvé la Communauté accueillante et un lieu historique très intéressant.

La RéCiF, pas triste du tout... D'une façon agréable on avance dans le travail... Il y a une manière détendue pour aborder des sujets graves... Bonne ambiance de la RéCiF. C'est plaisant.

Quelques appréciations de l'un ou l'autre membre de la Réunion ont reçu l'approbation :

- La matinée avec Frère Yannick a été appréciée.
- Le temps passé avec Sœur Marie a été riche. Sa présentation d'Experientia a donné des idées et les informations communiquées ont stimulé notre désir de porter encore plus d'attention à la formation.
- J'ai apprécié le rythme calme.
- Je suis content de cette initiative d'écoute des jeunes dans nos Communautés.
- J'ai apprécié la présence des deux Conseillères de l'Abbé Général : Mère Danièle et Mère Rachel arrivée de l'Etoile Notre Dame qui nous dira : « je suis heureuse d'avoir participé à la Réunion. Bonne ambiance - un peu africaine !... Très heureuse de connaître le Val d'Igny. »
- L'attention à la démarche « **A D N** » nous a touchés et nous invite à regarder en avant avec réalisme et espérance.

Une petite pause, un après-midi au milieu de la Réunion, nous a permis une rencontre avec la Communauté, suivie de la visite du Monastère et de la Chocolaterie !...

Ensuite, départ vers REIMS pour une visite guidée par Père GUERLIN, de la Cathédrale et de la Basilique Saint REMI.

**Lieu et dates de la prochaine RéCiF : abbaye Notre-Dame des Neiges,
du 7 (soir) au 14 (matin) mai 2020**

RÉCiF 2019 - RECAPITULATION DES VOTES

13 membres ; 13 votants

I - Votes concernant l'élection de l'Abbé général

Vote 1

Nous souhaitons que chaque région de l'Ordre esquisse un profil du futur abbé général en fonction des besoins actuels de l'Ordre.

OUI : 13 NON : 0 Abstention : 0
Vote accepté à l'unanimité

Vote 2

Nous souhaitons que, pour l'élection de l'abbé général lors du Chapitre de 2020, soit utilisée la même procédure que celle déjà mise en œuvre durant le CG de 2008.

OUI : 11 NON : 2 Abstention : 0
Vote accepté

Vote 3

Nous souhaitons que l'élection de l'abbé général se déroule dans les premiers jours du chapitre général.

OUI : 13 NON : 0 Abstention : 0
Vote accepté à l'unanimité

Vote 4

Nous souhaitons que, lors du prochain CG, les commissions du chapitre proposent, en les argumentant, les noms de possibles candidats comme abbé général.

OUI : 13 NON : 0 Abstention : 0
Vote accepté à l'unanimité

**II - Vote concernant l'élection des membres
du CONSEIL DE L'ABBE GENERAL**

Vote 5

Nous souhaitons que l'élection des membres du conseil de l'abbé général se déroule *après* les votes concernant la démission des abbés ou abbesses.

OUI : 12 NON : 0 Abst. : 1
Vote accepté

III - Vote concernant la maison généralice

Vote 6

Nous suggérons que la commission centrale nomme une commission spéciale pour rédiger, avant le CG de 2020, un document de travail sur la maison généralice : son fonctionnement, ses besoins, son emplacement, etc. en tenant compte de sa proximité géographique avec Tre Fontane.

OUI : 12 NON : 0 Abst. : 1
Vote accepté

**IV - Vote concernant le « statut sur
l'accompagnement des communautés fragiles »**

Vote 7

Nous souhaitons que la commission centrale mette au programme du CG de 2020 l'étude du « statut sur l'accompagnement des communautés fragiles » rédigé par la Commission de droit.

OUI : 12 NON : 1 Abst. : 0
Vote accepté

V - Vote concernant la consultation des « jeunes générations de moines/moniales » au prochain CG

Vote 8

Nous suggérons que chaque région de l'Ordre confie à un groupe de jeunes profès, moines et moniales, la rédaction d'un document (maximum une page A4) sur leurs attentes en vue de la revitalisation de notre Ordre.

OUI : 12 NON : 0 Abst. : 1
Vote accepté

VI - Vote concernant l'animation spirituelle du CG

Vote 9

Nous proposons qu'à l'office de Tierce, le capitule soit suivi d'une brève méditation de la Parole, par un ou une capitulante.

OUI : 7 NON : 4 Abst. : 2
Vote accepté

VII - Vote concernant le souci écologique du CG

Vote 10

Afin d'éviter le gaspillage de gobelets jetables lors des pauses du CG, la RéCif propose d'offrir à chaque participant du CG un « eco-cup ».

OUI : 8 NON : 2 Abst. : 3
Vote accepté

VIII - Vote concernant la sollicitude pastorale de tout l'Ordre pour son avenir

Vote 11

Nous proposons que, chaque année, le 26 janvier, solennité de nos Saints Fondateurs, toutes les communautés de l'Ordre s'unissent spirituellement dans la prière pour les vocations et le renouveau de l'Ordre.

OUI : 12 NON : 0 Abst. : 0
(un absent)

Vote accepté à l'unanimité

RÉCiF 2019 - RECAPITULATION OF REGIONAL VOTES

13 members; 13 voters

I - Votes concerning the election of the Abbot General

Vote 1

We desire that each region of the Order should draw up a profile of the future Abbot General in the light of the current needs of the Order.

YES: 13 NO: 0 Abstentions: 0
Vote unanimously accepted.

Vote 2

For the election of the Abbot General at GC 2020, we desire that the same procedure be followed as was used during GC 2008.

YES: 11 NO: 2 Abstentions: 0
Vote accepted.

Vote 3

We desire that the election of the Abbot General should take place during the first days of the General Chapter.

YES: 13 NO: 0 Abstentions: 0
Vote unanimously accepted.

Vote 4

We desire that, at the next General Chapter, the Commissions of the Chapter should propose the names of possible candidates for Abbot General, giving their rationale.

YES: 13 NO: 0 Abstentions: 0
Vote unanimously accepted.

**II - Vote concerning the election of the members
of the COUNCIL OF THE ABBOT GENERAL**

Vote 5

We desire that the election of the members of the Council of the Abbot General should take place *after* the votes concerning the resignation of abbots and abbesses.

YES: 12 NO: 0 Abstentions: 1
Vote accepted.

III - Vote concerning the Generalate

Vote 6

We suggest that the Central Commission should appoint a special Commission to draw up a working document on the Generalate before GC 2020: its functioning, its needs, its location, etc., taking into account its geographical proximity to Tre Fontane.

YES: 12 NO: 0 Abstentions: 1
Vote accepted.

**IV -Vote concerning the "Statute on the Accompaniment
of Fragile Communities"**

Vote 7

We desire that the Central Commission should put on the program of GC 2020 a study of the "Statute on the Accompaniment of Fragile Communities" drawn up by the Law Commission.

YES: 12 NO: 1 Abstentions: 0
Vote accepted.

**V -Vote concerning the consultation of the “younger generations
of monks and nuns” at the next GC**

Vote 8

We suggest that every region of the Order entrust to a group of young professed monks and nuns the task of drawing up a document (one A4-page at most) on their expectations for the revitalization of our Order.

YES: 12 NO: 0 Abstentions: 1
Vote accepted.

VI - Vote concerning spiritual stimulation at the GC

Vote 9

We propose that, at the Office of Terce, the little chapter should be followed by a brief meditation on the Word, offered by a capitulant.

YES: 7 NO: 4 Abstentions: 2
Vote accepted.

VII - Vote concerning ecological awareness at the GC

Vote 10

In order to avoid the waste of disposable cups during breaks at the GC, the RéCif proposes giving an “eco-cup” to each participant at the GC.

YES: 8 NO: 2 Abstentions: 3
Vote accepted.

VIII -Vote concerning the pastoral care of the whole Order and its future

Vote 11

We propose that every year on January 26, Solemnity of Our Holy Founders, all the communities of the Order should come together spiritually to pray for vocations and the renewal of the Order.

YES: 12 NO: 0 Abstentions: 0 (One absent)

Vote unanimously accepted.

RÉCiF 2019 – RECAPITULACIÓN DE LOS VOTOS

13 miembros; 13 votantes

I – Votos referentes a la elección del Abad general

Voto 1

Deseamos que cada región de la Orden esboce un perfil del futuro abad general en función de las necesidades actuales de la Orden.

SI : 13 NO : 0 Abstención : 0

Voto aceptado por unanimidad

Voto 2

Deseamos que, para la elección del abad general en el capítulo de 2020, se utilice el mismo procedimiento que ya se usó en el CG de 2008.

SI : 11 NO : 2 Abstención 0

Voto aceptado

Voto 3

Deseamos que la elección del abad general se lleve a cabo en los primeros días del capítulo general.

SI : 13 NO : 0 Abstención 0

Voto aceptado por unanimidad

Voto 4

Deseamos que, en el próximo CG, las comisiones del capítulo propongan y den razón, de los nombres de los posibles candidatos a abad general.

SI : 13 NO : 0 Abstención 0

Voto aceptado por unanimidad

II – Voto referente a la elección de miembros

Del CONSEJO DEL ABAD GENERAL

Voto 5

Deseamos que la elección de los miembros del consejo del abad general tenga lugar *después* de los votos referentes a la dimisión de abades o abadesas.

SI : 12 NO : 0 Abstención 1

Voto aceptado

III – Voto referente a la casa generalicia

Voto 6

Sugerimos que la comisión central nombre una comisión especial, antes del CG de 2020, para redactar un documento de trabajo acerca de la casa generalicia: su funcionamiento, sus necesidades, su emplazamiento, etc. Teniendo en cuenta su proximidad geográfica con Tre Fontane.

SI : 12 NO : 0 Abstención 1

IV – Voto referente al “Estatuto sobre el acompañamiento de las comunidades frágiles”

Voto 7

Deseamos que la comisión central ponga en el programa del CG de 2020 el estudio del “estatuto sobre el acompañamiento de las comunidades frágiles” redactado por la Comisión de derecho.

SI : 12 NO : 1 Abstención 0

Voto aceptado

V-Voto referente a la consulta a las “jóvenes generación monjes/as” en el próximo CG

Voto 8

Sugerimos que cada región de la Orden confíe a un grupo de jóvenes profesos, monjes y monjas, la redacción de un documento (máximo un folio A4) sobre las esperanzas con vistas a la revitalización de la Orden.

SI : 12 NO: 1 Abstención 1

VI-Voto referente a la animación espiritual del CG

Voto 9

Proponemos que en el oficio de Tercia, siga a la capitula una breve meditación de la Palabra, por uno(a) capitular.

SI : 7 NO : 4 Abstención 2

VII – Voto referente a la preocupación ecológica del CG

Voto 10

Para evitar el derroche de vasos desechables en los intervalos del CG, la Récif propone ofrecer a cada participante del CG un “eco-cup”.

SI : 8 NO : 2 Abstención 3

VIII – Voto sobre la solicitud pastoral de la Orden con vistas al futuro

Voto 11

Proponemos que, cada año, el 26 de enero, solemnidad de nuestros santos fundadores, todas las comunidades de la Orden se unan espiritualmente en la oración por las vocaciones y la renovación de la Orden.

SI : 12 no : 0 Abstención 0

Voto aceptado por unanimidad (un ausente).